Règlement du Concours « Trions sans modération »

1. Ce concours est organisé par Intradel et l'asbl Fost Plus, dont les sièges sociaux sont établis respectivement à 4040 Herstal, Port de Herstal, Pré Wigi 20 et à 1140 Evere, avenue des Olympiades 2 (ci-après « les Organisateurs ». Ce concours se déroule uniquement sur le territoire belge via la page Facebook d'Intradel (www.facebook.com/Intradel).

2. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne domiciliée en Belgique disposant d'un compte Facebook valable peut participer à ce concours, à l'exception du personnel des Organisateurs (ou de l'une de leurs filiales), ainsi que des membres de leur famille habitant sous le même toit. Le concours est interdit aux personnes de moins de 18 ans. La participation à ce concours se fait uniquement via la page Facebook « Intradel» à l'adresse suivante: www.facebook.com/Intradel. Le concours est accessible via ordinateurs, tablettes et smartphones.

3. Ce règlement reprend les conditions du concours en ligne. Par sa seule participation au concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions.

4. Le concours se déroule jusqu'au 15 janvier 2016 à 23h59. L'annonce du gagnant aura lieu au plus tard le 30/01 (via e-mail et sur la page Facebook). À tout moment, le concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par les Organisateurs du concours sans que les Organisateurs ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.

5. Les Organisateurs se réservent le droit d'annuler une participation s'il s'avère que les données du participant sont fictives ou inexactes, s'il s'avère que le participant a commis un acte de tricherie et ce sans devoir justifier de sa décision.

6. Le concours se déroule de la façon suivante:
a) Le participant doit télécharger une photo le mettant en scène alors qu'il pratique le bon geste de tri devant l'une des bulles à verre appartenant à l'intercommunale Intradel, identifiables par les motifs et la communication au concours présents sur celles-ci, via la page Facebook d'Intradel.

- Les images ne doivent jamais faire référence à une consommation irresponsable, telle que l'abus d'alcool.
- Les images ne doivent pas associer la consommation d'alcool à la violence ainsi qu'à des comportements agressifs, dangereux ou antisociaux ; ou encore à la consommation de substances illicites.
- Les images ne doivent pas montrer, encourager ou tolérer la conduite de tout véhicule à moteur après avoir consommé de l'alcool.
- Les images ne doivent pas contenir de revendications ou de représentation liant la réussite sociale, professionnelle, éducative ou sportive ou le statut d'un individu avec la consommation d'alcool.
- Les images ne peuvent présenter un caractère offensant (xénophobie, attaque envers une religion, une communauté, une personnalité publique ou non, etc.).
- Les images ne peuvent donner l'impression que la consommation d'alcool améliore les capacités mentales ou physiques.
- Les images ne doivent pas suggérer que la consommation d'alcool augmente les performances sexuelles, le pouvoir de séduction, la féminité ou la virilité.
- Les images ne doivent pas montrer que l'alcool possède des vertus thérapeutiques ou la capacité de prévenir, soigner ou guérir la maladie.
- Toute image doit répondre à l'obligation de conformité avec la « Convention en matière de publicité et de commercialisation des boissons contenant de l'alcool. »

Les Organisateurs se réservent le droit de supprimer les photos de certaines participations, sans préavis ni justification. Les photos ne répondant pas aux règles en vigueur seront supprimer et la participation jugée comme nulle.

b) Une fois sa photo en ligne, le participant doit collecter le plus de « J'aime » possible sur la page Facebook d'Intradel.
c) Le 15 janvier 2016 à minuit, les votes sont clôturés et les résultats comptabilisés.
d) Les 3 candidats ayant récolté le plus de « J'aime » seront désignés vainqueurs.

7. Les prix mis en jeu s'organisent comme suit :

• Premier prix : la location du foodtruck « La Frite » offerte, valable jusqu'au 30 juin 2016 (valeur : 1000 €).
Ce budget comprend, pour 50 personnes (service d'une durée de 2h) :
- entrée : une croquette de fromage ou crevette
- plat : frites à volonté, accompagnées de sauce et un boulet ou un burger
- dessert : gaufres de Liège // mousse au chocolat // cheesecake // beignets aux pommes // brownies et cookies
- Boissons : softs

Offre valable jusqu'au 31/12/2016.
Détails techniques
Au point de vue pratique, le service serait effectué à partir d'un véhicule officiel de « La Frite » : il faudra donc prévoir **un espace suffisant** (sur sol stable et plat) pour pouvoir le placer. Voici leurs dimensions : L x l x h = 6,85m x 2,50m x 3,00m.
Il sera nécessaire de prévoir une **prise électrique 220v** (nécessaire uniquement pour l'éclairage et la hotte ; les cuissons se font au gaz ; possibilité toutefois d'être autonome via l'ajout d'un groupe électrogène - 50€ de supplément).

Le gagnant pourra proposer une date de son choix pour la venue du Food Truck de La Frite, mais devra s'adapter aux disponibilités du fournisseur La Frite.

• **Deuxième prix :** un chèque cadeau d'une valeur de 250€ valable pour les soins et la formule de votre choix au aux Thermes de Chaudfontaine, valable un an.

• Troisième prix : un chèque cadeau d'une valeur de 200€ valable un an au Forum de Liège pour tout spectacle au choix.

Les prix ne peuvent être échangés, ni être convertis en espèces ou en nature.

8. Le participant ayant le plus de « J'aime » gagnera le premier prix (Foodtruck), le deuxième classé reportera le second prix (week-end aux Thermes de Chaudfontaine) et le troisième classé, le troisième prix (places pour le Forum de Liège). En cas d'ex-aequo du nombre de « J'aime », les candidats seront contactés pour répondre à des questions de réflexions afin de les départager.

9. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi - cette liste est non-limitative). Ils déclinent aussi toute responsabilité quant aux accidents ou dommages occasionnés, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'attribution ou de l'utilisation du prix ou de la participation au présent concours.

10. Les Organisateurs ne peuvent être tenus responsables des éventuels frais découlant de cette action ou de l'utilisation du prix attribué.

11. Si une disposition de ce concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'aurait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Les Organisateurs se réservent le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ce règlement. Si c'est le cas ils en informeront les participants via la page Facebook d'Intradel.

12. VIE PRIVÉE

Préambule

En participant au concours, vous avez accepté le présent règlement et la présente politique de vie privée. Les données recueillies auprès des utilisateurs au moment de leur inscription sont traitées conformément à la loi belge sur la protection des données personnelles du 8 décembre 1992. Ce document précise quelles sont les données que nous recueillons et la manière dont nous les utilisons.

Les traitements de données concernés ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission belge de la protection de la vie privée.

Le présent document ne concerne que l'utilisation et la communication des données collectées par Fost Plus et Intradel lors de votre participation au concours.

Le participant qui veut que ses données soient supprimées pendant le déroulement du concours accepte automatiquement que sa participation au concours soit résiliée car, à défaut d'inscription, il ne peut pas être repris dans la liste des participants

Vie privée et collecte de données

Afin d'organiser le concours, il nous est indispensable de récolter un certain nombre de données personnelles, et ce en conformité avec les conditions générales et la politique de vie privée de Facebook que vous avez acceptées par ailleurs.

Données personnelles : modification et accès

Vous pouvez nous demander, en envoyant un courrier postal au responsable de traitement, si nous détenons des informations personnelles vous concernant. Nous vous demanderons une preuve de votre identité (copie de carte d'identité ou de passeport) afin d'être certain de respecter vos données personnelles et de ne pas les envoyer à un tiers. Nous accepterons une seule demande par an et par personne. Les informations que nous détenons sur vous, ou un avis spécifiant que nous n'en détenons pas vous seront envoyées sans frais, endéans les deux mois de votre demande. Vous avez la possibilité de contester les données que nous détenons sur vous et de les faire effacer, rectifier, modifier ou compléter.

Les newsletters, emails, mailings et courriers que vous recevrez mentionneront toujours la possibilité de renoncer à recevoir tout message à l'avenir et de modifier vos données personnelles si nécessaire.

Finalités

Nous collectons vos données personnelles si vous nous fournissez volontairement vos données. Nous pouvons aussi collecter des informations vous concernant provenant d'autres sources (Organismes publics ou organisations privées qui traitent vos données personnelles et ont le droit de les transmettre à des tiers).

Les données que nous collectons lorsque vous vous inscrivez au concours sont uniquement celles qui sont nécessaires au traitement de vos données correspondant à la finalité pour laquelle vous nous les avez confiées et en conformité avec les conditions de respect de la vie privée de Facebook.

Les finalités pour lesquelles nous collectons vos données sont les suivantes:

• Gestion du fichier des participants au concours ;
• Gestion des éventuelles réclamations ;

Si nous souhaitions utiliser vos données personnelles pour une finalité nouvelle, nous vous demanderions votre consentement préalablement à cette nouvelle utilisation.

La présente politique de vie privée ne peut pas restreindre les droits que Fost Plus et Intradel pourraient détenir à l'égard de toute personne physique en vertu de contrats ou d'une autre législation.

Transfert et diffusion
Fost Plus et Intradel peuvent être contraints de transmettre certaines données à caractère personnel à des autorités judiciaires ou à des tiers en vertu d'une obligation légale.

Durée de conservation des données
Les données collectées sont conservées pour une durée indéterminée. Vos données seront détruites par nos soins dès que vous le demanderez en nous contactant à l'adresse indiquée ci-dessus. Néanmoins, les données que la loi nous imposerait de conserver ne seraient plus accessibles pour les activités du Site.

Confidentialité et sécurité
Notre organisme obéit à une politique, à des règles et à des mesures de sécurité visant à protéger les données personnelles.

Fost Plus et Intradel :
• feront toute diligence pour tenir les données à jour, pour rectifier ou supprimer les données inexactes, incomplètes, ou non pertinentes ;
• veilleront à ce que, pour les personnes agissant sous son autorité, l'accès aux données et les possibilités de traitement soient limités à ce dont ces personnes ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions ou à ce qui est nécessaire pour les nécessités du service ;
• informeront les personnes agissant sous son autorité des dispositions de la loi belge et de ses arrêtés d'exécution, ainsi que de toute prescription pertinente, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel;
• s'assureront de la conformité des programmes servant au traitement automatisé des données à caractère personnel avec les termes de la déclaration à la Commission de la vie privée ainsi que de la régularité de leur application ;
• s'assureront que toute personne agissant sous l'autorité du responsable du traitement ou de celle d'un sous-traitant, ainsi que le sous-traitant lui-même, qui accède à des données à caractère personnel, ne puisse les traiter que sur instruction du responsable du traitement, sauf en cas d'une obligation imposée par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.
• prendront, et obligeront leurs sous-traitants et partenaires à prendre les mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel. Ces mesures assureront un niveau de protection adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état de la technique en la matière et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

Lorsque le traitement est confié à un sous-traitant, Fost Plus et Intradel :
• choisiront un sous-traitant qui apporte des garanties suffisantes au regard des mesures de sécurité technique et d'organisation relatives aux traitements;
• veilleront au respect de ces mesures notamment par la stipulation de mentions contractuelles;
• fixeront dans le contrat la responsabilité du sous-traitant à l'égard du responsable du traitement;
• conviendront avec le sous-traitant que celui-ci n'agit que sur la seule instruction du responsable du traitement et est tenu par les mêmes obligations que celles auxquelles le responsable du traitement est tenu en application de la loi ;

• consigneront par écrit ou sur un support électronique les éléments du contrat relatifs à la protection des données et les exigences portant sur les mesures de sécurité.

Notification et modification
Nous nous réservons la possibilité de modifier le présent règlement de protection des données personnelles en fonction de l'évolution des règles légales. Toute modification apportée entrera en vigueur au terme d'un délai de trente jours après sa mise en ligne et si nécessaire l'envoi d'un e-mail aux personnes concernées, en leur demandant leur accord.

13. Le participant garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne le droit à l'image des personnes photographiées et les droits d'auteurs, droits voisins, droit des marques et des dessins et modèles pour les objets et œuvres représentées et garantit Fost Plus et Intradel contre tout recours à ce sujet.

14. Le présent concours ne donnera lieu à aucun entretien téléphonique ni à aucune communication écrite, autres que nécessaires à l'attribution des prix aux gagnants.

15. Le règlement répond aux dispositions du droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont les seuls compétents en cas de litige.